

Zeitschrift:	Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung
Band:	17 (1995)
Heft:	2
Artikel:	"Tiens-toi droit" : depuis cent ans l'école impose la bonne tenue
Autor:	Heller, Geneviève
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-786099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Tiens-toi droit» Depuis cent ans l'école impose la bonne tenue¹

Geneviève Heller

Le «tiens-toi droit!» est à prendre au sens propre, littéral, mais aussi au sens plus large et figuré, signifiant par là que l'école s'est chargée de socialiser les enfants, ce qu'illustrent bien les solutions adoptées pour favoriser la bonne tenue à l'école et les arguments pour les promouvoir, dans le domaine du mobilier, de l'écriture, de la gymnastique et du vêtement. Il y a des arguments rationnels de type médical ou hygiénique, il y a aussi des arguments moraux de convenance et de savoir-vivre, il y a enfin des arguments relevant de l'ordre et de la discipline, la tenue étant un acte d'obéissance.

L'histoire de l'école peut être étudiée de différentes manières à travers le rôle de l'institution, le métier de maître, les matières d'enseignement; dans cet article, il est question des aspects pour ainsi dire *domestiques* de l'école relatifs au mode de vie des élèves; s'il n'est guère possible pour le passé d'étudier le mode de vie réel, des documents nous renseignent sur ce que les autorités, les inspecteurs, les médecins ou les instituteurs ont observé, critiqué et sur ce qu'ils espéraient corriger. Les sources les plus riches, les documents les plus complets, sont les traités d'hygiène scolaire écrits par des médecins pour les autorités scolaires ou pour les maîtres.

L'école considérée ici n'est donc pas l'institution chargée de dispenser l'instruction (savoir élémentaire ou plus spécialisé qu'il convient de transmettre aux enfants), mais l'institution chargée de socialiser les enfants, de leur apprendre des comportements.

L'injonction «tiens-toi droit!» qui a donné son titre à cette recherche sur la vie domestique scolaire paraît démodée, on ne l'entend plus guère lorsqu'on est un enfant, on ne la dit plus vraiment lorsqu'on est parent ou enseignant. On dira tout au plus «tiens-toi donc un peu mieux» ou «un peu plus convenablement» ou «ce n'est pas bon pour ton dos», signifiant ainsi tour à tour une

préoccupation relevant du savoir-vivre ou de la santé. Mais de toute façon il n'est plus très courant que l'on donne des ordres sur un ton impératif, à la fois par respect de l'individualisme, par rejet de l'autoritarisme, par démission, ou simplement parce que certains comportements sont intériorisés ou facilités.

Le passé nous aide à comprendre comment on est arrivé à la situation présente et il contribue à expliquer certains de nos comportements, éclairant à la fois nos préjugés et nos automatismes. Notre passé, comme le présent ou le passé d'autres, cultures peut nous donner des points de comparaison. L'histoire et l'anthropologie donnent des instruments qui nous permettent, par l'effet de contraste, de différence ou de similitude, de voir à distance notre société. Il ne s'agit pas de porter un regard nostalgique ni condescendant, un regard qui idéalise ou qui méprise le passé, il importe seulement de tenter de comprendre pourquoi, dans un contexte donné, les choses étaient ainsi.

A titre d'exemple, voici la tenue idéale du corps telle qu'elle était prescrite dans le *Manuel fédéral pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles suisses* en 1912: «La tête haute, sans raideur, les épaules d'égale hauteur, les omoplates bien fixées contre la cage thoracique, la poitrine aussi bombée que possible, l'abdomen rentré, des jambes droites et fermes»². Aujourd'hui on ne parle plus ainsi, le ton a changé, il n'est plus sec ni autoritaire, les recommandations sont différentes elles aussi. On a passé de la tenue idéale, statique, telle qu'elle nous est donnée par cet exemple, à une diversité de positions qui, prises tour à tour, favorisent la lutte contre «la mauvaise tenue» comme le montre l'affiche publiée par l'Office d'éducation physique de la jeunesse en 1988.

Les illustrations des anciens manuels de gymnastique présentaient des gravures ou des photographies de la position recommandée, l'affiche actuelle, s'inspirant de la bande dessinée et du dessin humoristique, met en scène un pantin désarticulé et avachi entouré de petits médaillons illustrant plusieurs postures recommandées; le message principal est qu'il faut varier les attitudes. Le contraste entre le début du siècle et aujourd'hui est évident, il se situe dans le ton, dans le style, dans le message.

Et pourtant, la tenue n'a cessé de préoccuper les théoriciens et les praticiens de l'école, en particulier des médecins. On parlait de scoliose, on en parle encore, le mal de dos reste une préoccupation actuelle³, mais ce qu'on entend par bonne tenue et la manière de l'enseigner a changé. Cet article évoque les circonstances qui ont amené l'école il y a une centaine d'années à s'occuper de la tenue des enfants; on voudrait montrer la complémentarité ou l'ambivalence des arguments en faveur de la bonne tenue. Aujourd'hui encore, tout comportement a une multiplicité de justifications, les unes explicites, d'autres implicites; certaines largement admises, d'autres à peine avouées. La santé est aujourd'hui un bon argument, le savoir-vivre n'est plus vraiment de circons-tance.

Généralités

Il convient de préciser quelques données générales sur le développement de l'institution scolaire à la fin du siècle passé, au moment où l'école s'est préoccupée assidûment, depuis 1870 environ, de la tenue des élèves.

La société bourgeoise, industrielle, démocratique et de plus en plus laïque, qui s'est affirmée tout au long du 19^e siècle, allait chercher à rendre chaque individu responsable de sa propre destinée, en considérant qu'il est comme le maillon d'une chaîne. Si le maillon est défectueux, la chaîne est perturbée. L'individu parasite, incapable, illettré, celui qui cède aux vices, qui n'apporte pas sa contribution à l'édifice social par un travail et une vie familiale honnête, coûte cher à la société, la contamine moralement ou physiquement. Mais en contre-partie, la société s'est chargée de donner en principe à chaque individu les moyens d'être un maillon utile. Le développement de l'Etat enseignant et dans une certaine mesure de l'Etat social allait tenter de démocratiser l'instruction et l'assistance. Dans ce sens on a préféré éduquer les enfants des pauvres plutôt que donner l'aumône à leurs parents.

Les objectifs ont été clairement posés par l'un des artisans de la réorganisation de l'instruction publique sous le gouvernement libéral vaudois après 1831, André Gindroz: «Une éducation nationale doit faire participer la société entière au progrès des sciences et des lumières. [...] Il ne s'agit point de former des savants dans nos écoles primaires; mais d'en faire sortir des hommes d'un jugement sain, d'un esprit capable de réflexion, et d'une moralité assurée.»⁴

Certes, l'instruction devrait permettre à l'individu d'assumer ses devoirs élémentaires, mais en plus, l'apprentissage du savoir-vivre est indispensable, quelle que soit l'origine sociale des enfants. Les codes de civilité s'adressaient dans le passé à l'élite; dès le 19^e siècle, dans une société démocratique, chaque enfant allait être concerné. L'instruction publique se généralisant, l'école devenait pour ainsi dire un logement de jour; elle était le lieu par excellence où mener une campagne d'éducation auprès de tous les enfants, quel que soit leur milieu, pour leur donner les notions relatives à la morale et à la santé utiles au bon fonctionnement de la société.

La *Constitution fédérale* de 1874 a rendu l'école obligatoire et gratuite dans toute la Suisse (suivant l'exemple de certains cantons), ainsi l'Etat est devenu responsable des enfants qui lui étaient confiés. Accusant la famille de diverses déficiences et pour mieux harmoniser son œuvre normalisatrice et éducative, l'Etat a pris en charge les écoliers dans ce que l'on pouvait considérer jusqu'alors comme étant du ressort de la famille, voire de l'Eglise, à savoir la santé et la morale.

L'école obligatoire, dans la mesure où elle est devenue une réalité pour chaque individu (et non seulement une obligation légale de principe), a concrétisé la reconnaissance d'une étape spécifique de la vie, l'enfance, qui mérite sollicitude, protection et pour laquelle est consacré un temps d'apprentissage. L'école est ainsi devenue un lieu réservé qui d'une part arrachait l'enfant à l'oisiveté, au vagabondage, à la mendicité et d'autre part le protégeait du monde du travail productif. La législation sur le travail des enfants, par la Loi fédérale

sur les fabriques du 21 août 1877, visait à interdire leur exploitation par l'industrie; mais dans d'autres secteurs, comme le travail à domicile, les métiers journaliers ou les activités agricoles, la protection a été plus délicate et plus difficile à obtenir. Enfin, en réunissant en principe l'ensemble des enfants en âge de scolarité, l'école est devenue un instrument de contrôle social, un observatoire, une source de renseignements sur les situations sociales des familles, le lieu privilégié où atteindre les enfants, les éduquer, et, par leur intermédiaire, éduquer leurs familles.

L'hygiène scolaire

L'hygiène scolaire qui se développe dès la deuxième moitié du 19^e siècle est un secteur de réforme très significatif relevant d'une valeur de plus en plus prégnante dans la société moderne, à savoir la santé. La prévention des maladies, la responsabilité individuelle et collective à l'égard de la santé sont devenues une priorité. Tous les secteurs de la société (urbanisme, logement, conditions de travail, production industrielle, école) ont été soumis à l'analyse, à la critique et à la réforme de l'hygiène.

Le domaine de l'hygiène scolaire est très varié, il concerne aussi bien l'architecture, le mobilier, les programmes (la gymnastique en particulier), les horaires (les récréations, le surmenage), les «maladies scolaires» (engendrées par l'école), l'éducation à la propreté, l'éducation domestique et ménagère, la création des œuvres de protection des enfants (cantine, classes gardiennes), les campagnes de prévention.

L'une des sources principales en Suisse romande au 19^e siècle est l'ouvrage de Louis Guillaume⁵, publié en 1864, qui a connu une audience remarquable; d'autres ouvrages ont été publiés dans les différents cantons. *L'hygiène scolaire* du docteur Guillaume s'inspirait d'ouvrages américains et allemands sur la question et il a servi de référence en Suisse et à l'étranger. L'auteur avait été chargé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel de faire l'inspection des écoles du point de vue sanitaire; confronté à des situations critiques locales il aborda les différents aspects relevant de l'hygiène scolaire. Son argument principal était le suivant:

«L'Etat, qui chez nous rend l'instruction gratuite et obligatoire, en prenant une partie des droits des parents sur leurs enfants, doit aussi accepter les devoirs de sa tâche, et s'efforcer d'assurer aux jeunes citoyens toutes les conditions désirables d'un développement complet. Il devra les placer dans un milieu à la fois salutaire pour leur intelligence et pour leur corps, et veiller à ce que rien, dans les programmes et dans les lieux consacrés à l'étude, ne porte préjudice à l'harmonie de leur constitution.» [Guillaume, 1864, p. IX]

La responsabilité de l'Etat, par l'intermédiaire des différents partenaires qui interviennent dans le milieu scolaire, était dès lors engagée vis-à-vis de la société, des parents, des familles et de l'enfant.

Les conditions matérielles étaient souvent insalubres: les salles d'école étaient très humides ou trop exiguës, la lumière était insuffisante, les fenêtres

trop petites, l'éclairage artificiel inexistant, la température extrême; en hiver, il faisait souvent froid dans la classe, les enfants ne pouvaient se réchauffer, ils avaient des engelures aux pieds, et leurs mains étaient trop engourdis pour écrire; ou à l'opposé, ils avaient beaucoup trop chaud s'ils étaient assis à proximité du poêle et les émanations de gaz carbonique leur donnaient de graves maux de tête. Chaque élément de l'architecture scolaire et de son aménagement intérieur a été peu à peu amélioré en tenant compte des expériences négatives et en utilisant les perfectionnements techniques dans la construction, le chauffage, l'éclairage, la ventilation. Avant la généralisation de l'éclairage électrique et des grandes fenêtres dans les constructions scolaires, on recommandait au moins de ne pas faire lire ou écrire les élèves dans les premières heures de la matinée en hiver. L'horaire, l'aménagement des diverses leçons allaient tenir compte des critiques émises à propos de l'immobilité imposée aux enfants; la succession des leçons devait permettre de varier les positions et les activités; des récréations furent introduites pour couper la matinée trop compacte. Pour illustrer la relativité des normes dans un contexte donné, notons que la température recommandée à la fin du siècle passé était de 15 degrés pour les classes chauffées en hiver.

Ainsi donc, l'école pouvait engendrer des maux; le corps et le psychisme des enfants souffraient et l'on parlait, à la fin du 19^e siècle, de maladies scolaires: myopie, scoliose, maux de tête, nervosité, surmenage. Les exigences du programme, et pas seulement les défauts de l'architecture, étaient une priorité qu'il a fallu sans cesse réaménager pour en atténuer les conséquences nocives.

Le mobilier scolaire

Le mobilier traditionnel des écoles du 19^e siècle était constitué de longues tables pour cinq, huit ou dix élèves. «Les élèves pouvaient à peine se mouvoir. Il suffisait qu'un seul se dérangeât, pour mettre tous les autres en désordre. Il était, pour ainsi dire, interdit aux maîtres de passer dans les bancs, et de s'approcher pour corriger un cahier, rectifier une mauvaise position, donner un conseil spécial.»⁶

Le mobilier engendrait ou accentuait des troubles physiologiques, mais plus généralement, il entretenait distraction, désordre, désagrement, indiscipline, nuisant autant au maître qu'aux élèves, contribuant à les dégoûter de l'école et à perturber l'instruction. Précisons qu'une classe accueillait souvent 60 élèves ou même davantage:

«Quand vous entrez dans une salle d'école pendant la leçon, le première chose qui frappe, c'est la grande variété d'attitude des élèves, pour la plupart couchés sur leurs bancs ou du moins affaissés sur eux-mêmes. Ce fait est aussi le sujet constant des plaintes et des exhortations du maître, et le point de discipline le plus difficile à observer. Encore les réprimandes et les menaces ne réussissent-elles à obtenir des élèves une bonne position que pendant un temps très court. Bientôt l'attention se relâche, les enfants quittent peu à peu l'attitude

de commande, ils s'affaissent sur eux-mêmes, leur tête se renverse en arrière ou se jette de côté: quelques élèves s'appuient de leurs bras sur la table, de façon à cacher presque leur tête entre leurs épaules; d'autres s'accroupissent sur le banc et s'agenouillent même; toutes ces attitudes sont ainsi prises et quittées tour à tour, et toute la fermeté, toute la sévérité de l'instituteur réussissent à peine à maintenir l'aspect de l'ordre dans l'ensemble de la classe.» [Guillaume, 1864, p. 28]

On comprend un peu mieux, dans ces conditions, pourquoi il a fallu tellement lutter pour une position convenable, l'une des préoccupations étant d'imaginer un mobilier mieux adapté à l'enfant, permettant une bonne position qui, après tant d'efforts, a été strictement codifiée. Si l'on disposait d'un mobilier convenable, il fallait exiger que les enfants l'utilisent bien.

Le mobilier scolaire a été le résultat d'expérimentations et de débats très nombreux menés surtout autour de 1880. La principale nouveauté, du point de vue pédagogique, était de prévoir des tables à deux places (certains théoriciens et certains pays ont donné la préférence à une table individuelle), permettant à l'enfant de se lever sans déranger ses voisins et au maître de circuler dans les rangs. Encore fallait-il, pour que le mobilier soit propice à la santé, qu'il soit adapté à la taille de l'élève. Des modèles variés, parfois aux mécanismes complexes et coûteux, ont été étudiés et réalisés dans chaque pays, et, en Suisse, dans chaque canton. Les modèles simples et robustes ont été le plus largement adoptés; le banc étant fixé à la table à une distance et à une hauteur convenables à la fois pour le dos et pour la vue; il existait plusieurs grandeurs différentes.

«La hauteur de la table devrait être telle que, lorsque les élèves sont commodément assis sur le banc, le bord de la table arrive à la hauteur du creux de l'estomac. Dans ces cas-là le coude et l'avant-bras reposent naturellement sur l'inclinaison de la table, [...] les mouvements de l'avant-bras peuvent s'exécuter en toute liberté.» [Guillaume, 1864, p. 35]

Un autre auteur s'inquiète aussi de l'attention des élèves: «Pour remplir son but hygiénique, le dossier ne doit être ni assez grand, ni assez incliné pour favoriser la *nonchalance* de l'enfant. Il doit soutenir les reins de l'élève, et le maintenir dans une position qui l'éloigne de toute attitude vicieuse. [...] L'enfant devient soigneux du banc et de la table parce qu'il en est responsable.» [Riant, 1874, p. 147 et p. 160, souligné par nous] La pédagogie, la santé et le savoir-vivre ont été ainsi améliorés par le mobilier. Le banc d'école a été conçu pour maintenir l'enfant dans une position correcte et pour faire régner dans la classe une disposition ordonnée.

Peu à peu, au 20^e siècle, le mobilier s'est allégé, la chaise individuelle a remplacé le banc. Actuellement, on place des coussins dans les coins-lecture pour que l'enfant puisse s'accroupir et on propose des sièges-ballons et des sièges à bascule qui fortifient le dos; l'enfant est ainsi amené à changer souvent de position. L'économie, la pédagogie, l'hygiène sont en étroite relation, parfois conflictuelle.

L'écriture

Le mobilier est une des pistes pour étudier l'évolution de la tenue; l'écriture en est une autre, abordée ici très brièvement. Il s'est avéré que la mauvaise position des élèves ne tenait pas seulement au mobilier, mais aussi à la méthode traditionnelle qui préconisait l'écriture penchée. On a recommandé alors, vers 1890-1900, l'écriture droite, le cahier droit, le corps droit, les jambes d'aplomb.

En outre, des cahiers d'écriture édités en France par la Librairie Armand Colin présentaient sur une même page des recommandations relatives à la tenue, à la propreté et des modèles de phrases à recopier, illustrant la complémentarité de l'exercice, à la fois physique et moral. L'en-tête de chaque page présentait des consignes avec un petit croquis:

«Tenez le corps droit, sans raideur.
N'appuyez pas la poitrine sur la table.
Ne couchez pas la tête sur le bras gauche.
Si vous vous tenez bien, votre poitrine sera bien développée.
Tenez vos cahiers proprement.
Ne gesticulez jamais avec votre porte-plume.»

Gestes et positions contrôlés, l'enfant pouvait recopier cinq ou six fois des sentences morales:

«Souffrez avec résignation.
Ménagez le temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite.
Aime qu'on te conseille et non pas qu'on te loue.
Mieux vaut douceur que violence.»

Ce mélange éducatif a été abandonné par la suite, les leçons de morale indirectes sont devenues plus discrètes, probablement pour ne pas en émousser la portée. C'était dans la même perspective que l'on avait abandonné dans la seconde moitié du 19^e siècle l'apprentissage de la lecture dans la Bible ou dans le livre de catéchisme; il n'amenait que dégoût pour l'Écriture sainte sur laquelle l'enfant avait trop longtemps ânonné.

Cette évolution nous montre les débuts de la spécialisation et de la séparation de plus en plus stricte des domaines de l'enseignement. La leçon d'écriture était un enseignement polyvalent, est-elle devenue une simple leçon de technique? Les nouvelles préoccupations d'une éducation globale pour la santé montrent que l'on cherche à réintroduire dans la pratique quotidienne de l'enseignement une attention à la manière d'être, à son sens, à ses implications.

Voici un autre exemple tout à fait ponctuel, illustrant la complémentarité des objectifs dans les consignes données à l'élève; il s'agit d'un détail d'architecture: depuis 1880 environ, les rampes d'escaliers dans les écoles ont été munies de petites pièces en métal ou en bois régulièrement disposées sur la rampe et formant des aspérités pour décourager les glissades à califourchon. L'hygiène

rationnelle recommandait de prévenir les accidents qui auraient pu se produire, mais en même temps il importait que les enfants empruntent les escaliers car il est convenable de descendre les étages par les marches; enfin, certains auteurs précisait, à la fin du siècle passé, que le jeu de la glissade pourrait avoir quelque chose d'immoral en procurant un certain échauffement sexuel. Sécurité, santé, savoir-vivre, morale sont ici encore étroitement liés.

La gymnastique

«Tiens-toi droit!» relève aussi de la gymnastique, évoquée en préambule à propos de la tenue idéale du corps. Comme toutes les disciplines scolaires, la gymnastique a des fondements multiples, une variété d'applications, mais elle a souvent été réduite, par le fait de sa généralisation et des contingences, à un exercice dérisoire. La gymnastique a aussi été soumise, comme les autres disciplines, à des phénomènes de mode. La période contemporaine, accordant une valeur dominante à la santé du corps, semble en principe propice à l'enseignement de la gymnastique par la place qu'occupent les loisirs et les sports et par le prestige des équipements matériels. Reste à savoir si elle atteint ses buts.

La gymnastique ne faisait en principe pas partie de l'instruction primaire vers le milieu du siècle passé. Elle était pratiquée dans les lieux réservés à l'instruction de l'élite sociale, dans les pensionnats et dans les collèges, où les jeux d'adresse et les exercices d'endurance venaient s'ajouter à l'escrime, l'équitation et la danse. Il y avait une résonnance humaniste à cela, l'individu se devant d'être complet. C'était une façon de rechercher l'équilibre entre l'esprit et le corps. Une longue tradition, héritée de l'Antiquité, donnait à la gymnastique ses titres de noblesse, ses fondements philosophiques. L'esprit et le corps étant un tout solidaire, chacun ayant sa valeur propre mais complémentaire, ils s'enrichissent par un processus d'échange réciproque. Cependant, dans notre tradition occidentale, tout a contribué à établir une hiérarchie dans les activités humaines, affirmant la supériorité de l'intellectuel sur le manuel. De nombreux philosophes et pédagogues, parmi lesquels Rousseau et Pestalozzi, ont dénoncé les lacunes de l'instruction élémentaire qui ne laissait aucune place aux exercices physiques. Sans même qu'on espère pouvoir offrir cet idéal à tout individu, la gymnastique allait du moins être conçue comme un dérivatif, une manière de lutter contre l'inertie imposée aux élèves à l'école, comme une façon d'atténuer les maladies scolaires, la nervosité et les déformations du dos. «La gymnastique doit proscrire tout effort violent [...]. Son but n'est pas, comme on l'a cru trop longtemps, de développer l'audace et la force des écoliers. Elle doit uniquement chercher à développer la grâce, l'aisance, la souplesse des mouvements et surtout (et c'est là son but principal) elle doit servir de dérivatif au surmenage cérébral et produire une diversion à la position forcée et à l'immobilisme des heures de classes.»⁷

Mieux que cela, la gymnastique était aussi conçue comme une façon de civiliser l'enfant. Développer l'audace et la force n'était envisagé que pour les

jeunes gens des milieux privilégiés, les autres devaient se contenter de corriger les défauts trop flagrants de leur condition: «débourrer et assouplir ou bien fortifier et endurcir. Dans les milieux ruraux, en général, le premier terme prédomine; dans les milieux urbains c'est le second qui s'impose.»⁸

Le docteur Guillaume, dont nous avons déjà évoqué les préoccupations relatives à la responsabilité de l'Etat à l'égard des enfants affirmait que la gymnastique était aussi utile pour les filles, celles-ci étant plus soumises à des activités sédentaires que les garçons et les conventions sociales étant plus contraignantes pour elles; et même s'il l'on avait peu d'égards pour le sexe faible, la société devait au moins considérer que «les jeunes filles seront un jour les mères d'une génération future; la santé et la prospérité physique et intellectuelle de nos descendants dépendent de la santé des mères; cette unique considération doit suffire pour attirer l'attention des hommes d'Etat et pour déterminer les législateurs à introduire la gymnastique élémentaire dans toutes les écoles.» [Guillaume, 1864, p. 25]

La gymnastique des filles, à l'exception de quelques régions bénéficiant de l'influence de théoriciens réputés au 19^e siècle (Clas à Berne ou Ling en Suède), a dû attendre quelques décennies de plus pour être reconnue officiellement. Quarante ans séparent le premier manuel suisse destiné aux garçons de 1876 de celui destiné aux filles, publié en 1915.⁹ C'est que la motivation principale à l'introduction de la gymnastique à l'école primaire était avant tout militaire et les exercices recommandés étaient ceux du simple soldat, à savoir les mouvements de groupe et le maniement du fusil. Il s'agissait d'exécuter exactement un mouvement en commun, avec une barre de fer simulant le fusil.

«L'uniformité nécessaire dans les mouvements s'obtient au moyen de commandements. Le commandement d'exécution doit être bref et donné d'une voix forte.» [Ecole de gymnastique, 1876, p. 2]

«Mettez en joue! Jouez!»¹⁰

La Constitution fédérale de 1874, confiant l'instruction militaire à la Confédération (jusqu'alors relevant des compétences cantonales), allait imposer aux cantons l'enseignement de la gymnastique. Notons que la gymnastique est restée époque la seule discipline de toute l'instruction publique, primaire, secondaire et universitaire (hormis l'Ecole Polytechnique), qui soit réglementée par la Confédération, le reste de l'instruction relevant des cantons.

Dès cette époque, la gymnastique allait être introduite dans les écoles, avec un succès tout relatif. Elle visait avant tout à inculquer aux jeunes garçons l'esprit de corps, la discipline, l'endurance, l'agilité. A l'exception de certains cantons largement acquis à la gymnastique, ayant leur propre tradition, comme Bâle ou Genève, les autres voient d'un très mauvais œil cet enseignement considéré comme superflu et de surcroît imposé par la Confédération, l'autonomie cantonale se sentant bafouée. C'est au moment des guerres, notamment en 14–18, et au lendemain de la guerre de 39–45, que la gymnastique a connu un développement remarquable.

L'inspiration militaire de la gymnastique pratiquée dans les écoles primaires de la fin du 19^e siècle s'est atténuée peu à peu, mêlée à d'autres traditions plus ludiques, sportives ou hygiéniques, faisant place aux jeux, à la natation, à une activité préventive largement encouragée par la lutte contre la tuberculose

et l'alcoolisme. C'est ainsi que se sont développés par exemple les exercices respiratoires pratiqués dans les écoles de plein air destinées dans l'entre-deux guerres aux enfants de santé fragile. De plus l'exercice physique a été perçu comme une manière de lutter contre la paresse, contre le vice, contre la dégénérescence physique.

La gymnastique, comme la tenue qu'elle cherchait à promouvoir, devait remplir des objectifs complémentaires, parfois même contradictoires: elle avait la rigueur de l'exercice d'ordre et exigeait de l'individu l'obéissance à une norme; elle enseignait l'aisance du corps qui devait donner une certaine dignité et faciliter l'intégration sociale; elle devait fortifier l'organisme en ayant un impact favorable sur la santé, mais aussi sur l'esprit et sur la volonté.

Le vêtement

L'hygiène et les conventions sociales n'ont pas toujours été convergentes. Ainsi, la bienséance recommandait aux jeunes filles du début de notre siècle de porter des corsets. Et précisément l'hygiène est venue dénoncer cette pratique, notamment par l'intermédiaire de la gymnastique; celle-ci était souvent pratiquée par les jeunes filles dans leur vêtement habituel, chaussures à talons, jupe, corset. Les médecins s'indignaient que l'on fasse «exécuter des flexions du torse en avant et de côté quand ces mouvements ne sont possibles qu'en incurvant les baleines et le busc du corset qui alors contusionnent la région de l'estomac et des parois costales et qui peuvent blesser gravement la poitrine si délicate des jeunes filles. Il faut absolument proscrire les bottines à talons hauts; ces chaussures deviennent un danger réel dans les exercices de gymnastique où le pied doit toujours se placer à plat.»¹¹

La tradition du corset illustre sans doute une contrainte imposée à la femme, mais le corset, comme l'emmaillottement des nouveaux-nés, était avant tout une réponse à la conception que l'on avait du corps. En effet, on pensait traditionnellement que le corps était par nature mou et fragile, surtout chez les êtres jeunes et chez les êtres faibles (les femmes), et qu'il avait besoin d'être soutenu par l'artifice d'une enveloppe serrée. La nature devait être secondée par l'ingéniosité de l'homme. De même, on a longtemps considéré le corps comme poreux, et c'est pourquoi l'on craignait fort l'usage de l'eau. On se nettoyait à sec avec des linges; les bains étaient réservés à un usage strictement médical, une essence étant mêlée à l'eau pour imprégner le corps d'une substance utile.

Au début du 20^e siècle, le corset a été condamné par l'hygiène et le corps des femmes libéré de cette entrave. Les femmes portent le pantalon, sont en maillot de bain sur les plages, elles peuvent croiser les jambes, courir, faire de la gymnastique et du sport. Les changements dans la tenue, dans l'attitude du corps signifient l'émancipation et la libération de la femme perceptibles dans tous les domaines, mais on peut remarquer que les normes de la taille idéale véhiculées de diverses manières dans notre société exercent une contrainte largement intérieurisée. La femme ne porte plus de corset, mais elle s'impose des régimes autrement exigeants.

La tenue a perdu de sa rigueur, mais notre société exige d'autres normes et engendre de nouvelles exclusions sociales. Les obèses par exemple en subissent les effets.

«Le corps est surprotégé. Il doit fonctionner impeccablement et on ne saurait rien lui refuser. Négliger son corps est aussi suspect que de l'idolâtrer hier. Une immense armée est au service de la divinité: médecins, thérapeutes en tous genres, instituts de beauté, publicité, attestent le poids économique et social du corps. On l'étudie, on l'exhibe sous toutes les coutures, on le vend et on le consomme. A bien des égards, n'est-il pas l'objet de consommation le plus prisé? Cette apothéose ne cache-t-elle pas une certaine détresse? Il est plus difficile d'être vieux, laid, infirme, disgracié que par le passé. On déplorera peut-être demain la tyrannie du corps comme on maudissait hier celle de l'âme.»¹²

Ces différentes incursions dans l'histoire de la tenue, qu'elle soit observée à travers l'histoire du mobilier scolaire, de l'écriture, de la gymnastique ou du vêtement, nous donnent des indices pour comprendre que les arguments sont de plusieurs ordres et que l'explication rationnelle, scientifique ou médicale généralement admise aujourd'hui n'est pas suffisante. Chaque comportement est inscrit dans un système de valeurs largement partagé dans une société donnée. La tenue obéit à des normes, variables mais complémentaires, d'ordre social, esthétique, hygiénique et moral. Certaines sont explicites, d'autres sont intériorisées, d'autres encore, considérées d'un autre temps, ne sauraient être formulées, mais elles font partie de notre héritage et expliquent nos préjugés.

Pour l'humaniste Erasme de Rotterdam, qui a rédigé au 16^e siècle un manuel de savoir-vivre destiné au prince Henri de Bourgogne, le maintien ou la tenue relevait surtout de la civilité.

«Flétrir le cou et tendre le dos indiquent de la paresse; renverser le corps en arrière indique de l'orgueil; il suffit de se tenir droit sans roideur. Que le cou ne penche ni à droite, ni à gauche, à moins que les besoins d'un entretien ou tout autre motif n'y forcent; sinon, c'est l'allure de l'hypocrite.

«Il convient de maintenir ses épaules dans un juste équilibre, de ne pas éléver l'une pour abaisser l'autre, à la façon des antennes. De tels défauts, négligés chez un enfant, se convertissent en habitudes et détruisent, en dépit de la nature, toute la symétrie du corps. Ainsi ceux qui par indolence ont pris le pli de se courber, s'octroient une bosse que la nature ne leur avait pas donnée; ceux qui s'accoutumant à tenir la tête penchée s'endurcissent dans cette mauvaise position, et, en grandissant, s'efforcent en vain de la rectifier. Les corps souples des enfants sont semblables à ces jeunes plantes que l'on courbe à l'aide de baguettes et de liens; elles croissent et gardent à jamais le pli qu'on leur a donné. [...]

«La civilité est la plus humble section de la Philosophie, mais elle suffit à concilier la bienveillance et à faire valoir des qualités plus sérieuses. Il convient donc que l'homme règle son maintien, ses gestes, son vêtement aussi bien que son intelligence». ¹³

L'histoire du «tiens-toi droit» éclaire les significations accumulées de ce comportement aux résonnances modernes essentiellement médicales.

Notes

- ¹ Cet article reprend une conférence donnée à l'Ecole normale de Lausanne le 31 mars 1994 dans le cadre de l'éducation à la santé. Elle s'inspire largement de la publication «*Tiens-toi droit!*». *L'enfant à l'école primaire au 19^e siècle: espace, morale, santé. L'exemple vaudois*, Lausanne, Editions d'en bas, 1988. Une étude sur des sujets appartenus a été publiée en allemand: Franz Kost, *Volkschule und Diziplin, aus der Zürcher Schulgeschichte zwischen 1830 und 1930*, Zürich, Limmat Verlag, 1985.
- ² Berne, Commissariat central des guerres, p. 19.
- ³ L'Association suisse d'éducation physique a édité un manuel intitulé *Assis, assis, assis... J'en ai plein le dos*, Berne 1994 [éd. en allemand: *Sitzen als Belastung*, 1991] et organise des séminaires relatifs à la prévention du mal de dos.
- ⁴ André GINDROZ, *Exposé des motifs pour la loi de 1834 sur les écoles publiques primaires du canton de Vaud*, s.l. s.d. [Lausanne], [1834].
- ⁵ *Hygiène scolaire, considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques présentées aux autorités scolaires, aux instituteurs et aux parents*, Genève, Paris, 1864; cet ouvrage a été traduit en allemand, en hollandais, en anglais et en italien. Louis Guillaume [1833–1924], né aux Verrières, a fait des études de médecine à Bâle. Il a été une figure intellectuelle très marquante dans toute la seconde moitié du XIX^e siècle et mériterait une étude biographique en relation avec des questions d'utilité publique fondamentales discutées à cette époque. Il a participé à des congrès internationaux et a révélé à son pays des idées pionnières. Il a été successivement membre de la commission d'éducation, directeur du Collège de garçons de Neuchâtel, directeur du Pénitencier de Neuchâtel, professeur d'hygiène à l'Académie de Neuchâtel, directeur du Bureau fédéral de statistique à Berne.
- ⁶ «Rapport au Préfet sur la situation de l'instruction primaire en 1871–72», *Bulletin de l'instruction primaire*, cité dans A. Riant, *Hygiène scolaire, influence de l'école sur la santé des enfants*, Paris, Hachette, 1882, 6^e éd., p. 101 [1^e éd. 1874].
- ⁷ «Gymnastique scolaire», *Extrait du rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1894*, Direction des écoles, Lausanne, Fatio, 1895, p. 52.
- ⁸ Pierre de Coubertin, *Amélioration et développement de l'éducation physique*, Lausanne, Société suisse de Publicité, 1915, p. 17.
- ⁹ *Ecole de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse dès l'âge de 10 à 20 ans*, Berne, 1876. *Manuel suisse pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles*, 1915, édité par la Direction de l'Instruction publique du canton de Zurich avec l'appui de la Société suisse d'hygiène scolaire, la Société suisse des instituteurs et la Société suisse des maîtres de gymnastique.
- ¹⁰ J. Niggeler, *Guide pour les exercices de gymnastique avec la barre de fer*, Zurich, Berne, Huber, 1880.
- ¹¹ «Gymnastique scolaire», *Extrait du rapport...*, 1895, p. 53.
- ¹² Editorial d'un numéro spécial du *Figaro littéraire* de 1986.
- ¹³ Erasme, *La civilité puérile*, présenté par Philippe Ariès, Paris, Ramsay, 1977, p. 57 et p. 67 [éd. or. en latin, 1530].

Bibliographie

- Clerc J. (1896). *L'Ecole populaire suisse, son rôle actuel au pont de vue hygiénique, moral, économique et social*. Lausanne: Payot.
- Elias, N. (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris: Calmann-Lévy [éd.orig. 1939].
- Heller G. (1988). «*Tiens-toi droit!*». *L'enfant à l'école primaire au 19^e siècle; espace, morale, santé. L'exemple vaudois*. Lausanne: Editions d'en bas.
- Kost, F. (1985). *Volkschule und Disziplin, Eine Disciplinierung des inner- und ausserschulischen Lebens durch die Volkschule, am Beispiel der Zürcher Schulgeschichte zwischen 1830 und 1930*. Zürich: Limmat Verlag.
- Rauch, A. (1983). *Le souci du corps, Histoire de l'hygiène en éducation physique*. Paris: P.U.F.
- Vigarello, G. (1978). *Le corps redressé, Histoire d'un pouvoir pédagogique*. Paris: Delarge.

Halt Dich grade!

Hundert Jahre gute Haltung in der Schule

Zusammenfassung

Die Aufforderung «Halt Dich gerade!» soll sowohl im wörtlichen als auch im weiteren, übertragen Sinn verstanden werden. Sie besagt, dass die Schule sich die Sozialisierung der Kinder zur Aufgabe gemacht hat. Dieses Ziel wird an einer Reihe von Maßnahmen deutlich, die zur Förderung der guten Haltung in der Schule gebraucht wurden, hinsichtlich des Mobiliars, der Handschrift, der Gymnastik und der Kleidung, aber auch an den Argumenten, mit denen man sie rechtfertigte. Neben rationalen Gründen (Medizin oder Hygiene) stehen moralische (Anstand und Manieren) und auch solche, die sich auf Ordnung und Disziplin berufen: Haltung als Zeichen von Gehorsam.

Sit straight!

A century of good manners imposed by school

Summary

The «Sit straight!» has to be understood in a literal but also in a wider, figurative sense showing that school pursues the task of socializing children. This task is well illustrated by the measures taken to favour good behaviour at school, concerning furniture, handwriting, gymnastics and clothing, as well as by the arguments used to justify them. There are rational arguments, such as medicine or hygiene, moral ones of convenience and of «savoir vivre» as well as arguments referring to order and discipline: good behavior as an act of obedience.